

DEMANDE D'ADHÉSION – 2019

N° d'enregistrement à la TPS de l'ACP : 84855 2717 RT0001

IMPORTANT : Tous les renseignements demeureront confidentiels. À être dûment rempli et signé par une personne autorisée. Tous les documents pertinents et le paiement doivent être reçus pour que votre demande soit approuvée. Veuillez noter que le processus d'approbation de votre demande peut prendre jusqu'à 14 jours.

1. Entreprise à inscrire comme membre

Nom de l'entreprise (au complet) : _____

Adresse (au complet) : _____

Site Web : _____

2. Votre entreprise est-elle cotée en bourse ou privée?

Cotée en bourse

Privée

3. Catégories

Manufacturier d'appareils, de bouteilles et d'équipement (MACE)/Services: tout membre qui offre sur le marché canadien par la vente, la location ou le crédit-bail, directement ou par l'intermédiaire d'agents, des produits ou des services d'utilisation finale utilisés dans l'industrie des GPL pour la fabrication, la transformation, l'odorisation, la mesure, la manipulation, l'entreposage ou la consommation de liquides de gaz naturel (LGN).

Producteur : tout membre qui produit/transforme des gaz de pétrole liquéfié (GPL) dans des raffineries ou des usines de traitement de gaz naturel ou offre cette production pour la distribution au-delà de la source de production ou des produits dérivés du propane.

Détaillant : tout membre qui vend des GPL directement au consommateur final ou indirectement par l'intermédiaire de distributeurs ou de revendeurs.

Transporteur : tout membre qui offre sur le marché canadien le transport de LGN.

Grossiste : tout membre qui achète des quantités en vrac de GPL en vue de la revente par camion-citerne, par wagon-citerne ou par pipeline sur le marché canadien ou de l'exportation.

Associé : toute personne, entreprise, compagnie ou association qui n'est pas autrement définie comme détaillant, transporteur, grossiste, producteur ou MACE/service et qui a à cœur les objectifs de l'Association canadienne du propane (ACP).

NOUVELLE CATÉGORIE ! Formateur associé : toute personne, entreprise, compagnie ou association qui n'est pas autrement défini comme détaillant, transporteur, grossiste, producteur, MACE/service ou associé, participant à la prestation de programmes de formation de l'ACP/IFP.

À NOTER : L'ACP se réserve le droit de changer la catégorie sélectionnée si celle-ci ne correspond pas aux activités principales de votre entreprise.

4. Donnez une brève description de votre entreprise.

5. Représentants principal et supplémentaires

Votre adhésion vous permet d'inclure le nom des personnes de votre entreprise que vous désirez. Chaque contact recevra des communications de la part de l'ACP concernant les événements, les enjeux de l'industrie et les modifications à la réglementation. En plus de recevoir les communications de l'ACP, le représentant principal recevra toutes les communications relatives à l'adhésion de votre compagnie. Pour rajouter des noms supplémentaires au profil de votre entreprise, veuillez consulter votre profil d'entreprise en ligne en utilisant le numéro de membre et le mot de passe que vous recevrez une fois que votre demande d'adhésion sera approuvée. Pour obtenir de l'aide avec votre profil en ligne, veuillez envoyer un courriel à igorminic@propane.ca.

REPRÉSENTANT PRINCIPAL

REPRÉSENTANT SUPPLÉMENTAIRE

Nom : _____

Nom : _____

Titre : _____

Titre : _____

Téléphone : _____

Téléphone : _____

Cellulaire : _____

Cellulaire : _____

Courriel : _____

Courriel : _____

6. Représentant votant accrédité

Chaque compagnie membre doit nommer un représentant votant accrédité ainsi qu'un représentant alternatif. Ces représentants sont autorisés à agir au nom de la compagnie membre pour toute question relative à l'ACP, y compris la participation à l'assemblée générale annuelle ou le vote. Veuillez indiquer le nom et les coordonnées des personnes qui agiront au nom de votre entreprise.

REPRÉSENTANT VOTANT ACCRÉDITÉ

REPRÉSENTANT VOTANT ALTERNATIF

Nom : _____

Nom : _____

Titre : _____

Titre : _____

Téléphone : _____

Téléphone : _____

Cellulaire : _____

Cellulaire : _____

Courriel : _____

Courriel : _____

7. Quel pourcentage de vos activités commerciales est consacré au propane? _____%

8. Nombre d'employés? _____

9. Veuillez cocher (v) les régions dans lesquelles vous faites affaires :

- Alb. C.-B. Sask. Man. Ont. Qué. N.-B.
 T.-N.-L. N.-É. T.N.-O. Nun. Î.-P.-É. Yn International

10. Permis et licences (le cas échéant):

Licence d'entrepreneur de propane : _____

Numéro de TPS : _____

Numéro de TVH : _____

Numéro de TVQ : _____

Nombre d'emplacements autorisés pour le stockage de propane en vrac : _____

11. Programme de référence

Si un membre actuel de l'ACP vous a recommandé de vous joindre à l'association, veuillez l'indiquer ci-dessous.

Nom de l'entreprise : _____

Nom du responsable : _____

12. Tableau des niveaux de l'ACP/AIUC

Veillez sélectionner le niveau qui correspond aux volumes en mètres cubes ou aux ventes brutes de votre entreprise pour 2018.

Niveau	Producteur Volumes (m ³)		Détaillant Volumes (m ³)		Grossiste Volumes (m ³)		Transporteur Ventes brutes (\$)		MACE / Service Ventes brutes (\$)	
1	0	3 999	0	2 799	0	3 499	0	499 999	0	499 999
2	4 000	5 999	2 800	3 999	3 500	4 999	500 000	599 999	500 000	599 999
3	6 000	8 999	4 000	5 999	5 000	14 999	600 000	999 999	600 000	999 999
4	9 000	27 999	6 000	17 999	15 000	19 999	1 000 000	2 999 999	1 000 000	2 999 999
5	28 000	49 999	18 000	39 999	20 000	249 999	3 000 000	5 999 999	3 000 000	9 999 999
6	50 000	89 999	40 000	69 999	250 000	2 599 999	6 000 000	15 999 999	10 000 000	29 999 999
7	90 000	179 999	70 000	149 999	2 600 000	2 999 999	16 000 000	19 999 999	30 000 000	39 999 999
8	180 000	399 999	150 000	299 999	3 000 000	3 999 999	20 000 000	24 999 999	40 000 000	49 999 999
9	400 000	899 999	300 000	499 999	4 000 000	4 999 999	25 000 000	29 999 999	50 000 000	59 999 999
10	900 000	1 999 999	500 000	799 999	5 000 000	5 999 999	30 000 000	34 999 999	60 000 000	69 999 999
11	2 000 000	5 999 999	800 000	1 199 999	6 000 000	6 999 999	35 000 000	39 999 999	70 000 000	79 999 999
12	6 000 000	Unlimited	1 200 000	Unlimited	7 000 000	Unlimited	40 000 000	Unlimited	80 000 000	Unlimited

13. Énoncé Reliable Propane Fiable©

Veillez lire l'énoncé Reliable Propane Fiable© (Annexe 1) et attester que vous l'avez lu en remplissant la déclaration à la fin du document.

14. Votre compagnie exige-t-elle un plan d'intervention d'urgence (PIU)?

Oui

Non

Si vous avez répondu oui, veuillez communiquer avec Cheryl Dahlager pour recevoir les documents pour votre PIU :

Cheryl Dahlager
Assistance d'intervention d'urgence du Canada
1100, 744 -4th Avenue S.W.
Calgary (Alb.) T2P 3T4
Téléphone : 403-543-6092
Courriel : cheryl.dahlager@erac.org

15. Modes de paiement

Vos frais d'adhésion peuvent être payés par chèque, virement bancaire ou carte de crédit (*à noter : des frais d'administration de 3 % seront ajoutés à votre facture*). Tous les détails seront inclus lorsque vous recevrez votre facture.

Politique de confidentialité :

L'Association canadienne du propane (ACP) a pris l'engagement d'assurer l'exactitude, la sécurité et la confidentialité de vos renseignements personnels, conformément à la législation applicable. L'ACP fait la collecte des renseignements personnels conformément à la politique en matière de respect de la vie privée qui est affichée sur notre site Web : www.propane.ca.

Dans le cadre de l'engagement relativement au consentement éclairé, veuillez prendre note que les coordonnées de l'entreprise, y compris le nom du représentant principal, sont inscrites dans le répertoire des membres, lequel est affiché sur le site Web de l'ACP, et peuvent être consultées par le public.

Déclarations :

Je, _____, déclare que l'information contenue dans la présente est correcte et véridique en ce qui concerne la compagnie que j'inscris comme membre. Je déclare en outre que j'appuie l'Association, ses buts, ses programmes, sa mission, ses objectifs et sa constitution.

Je, _____, m'engage à respecter en tout temps les lois, la réglementation, les codes, les normes et les ordonnances (p. ex. les certificats d'équivalences) en vigueur pour l'industrie du propane au Canada afin d'assurer la sécurité des installations pour la sûreté de la population, des utilisateurs et de l'environnement.

Je, _____, déclare avoir lu l'énoncé Reliable Propane Fiable© (Annexe 1).

Signature: _____ Date: _____



ENGAGEMENT DES MEMBRES DE L'ACP

Réaffirmé annuellement, l'engagement des membres de l'Association canadienne du propane (ci-après les membres) envers le *Propane fiable* qui vise à améliorer le rendement de tous les membres en matière de gestion des risques et à renforcer la perception qu'a le public de l'industrie du propane comme étant une industrie sécuritaire et responsable.

Les membres croient en la libre entreprise et s'accordent sur l'importance d'adopter des règles d'éthique strictes afin de mériter la confiance des consommateurs et de participer au développement de l'industrie du propane en conformité avec les lois et règlements qui la régissent, notamment avec ceux de l'ACP.

Ainsi, les membres s'engagent à respecter les principes suivants :

- ✓ Agir en tout temps en conformité avec les lois, règlements, codes et ordonnances (p. ex., les certificats d'équivalence) régissant l'industrie du propane au Canada afin d'assurer la sécurité des installations et ainsi protéger les utilisateurs, la population en général, la santé publique et l'environnement.
- ✓ Offrir aux consommateurs des produits et services de qualité, homologués par un organisme de certification reconnu le cas échéant.
- ✓ Adopter et mettre en œuvre en tout temps des politiques de vente et de services après-vente empreintes de professionnalisme, d'intégrité et de diligence.
- ✓ Agir en tout temps dans l'intérêt à long terme des utilisateurs de propane en les informant adéquatement sur les réglementations régissant l'utilisation du produit et, le cas échéant, en leur fournissant les manuels ou guides d'utilisation et d'entretien des appareils et équipements ainsi que les mesures de sécurité à prendre pour en tirer le maximum d'avantages et de confort.
- ✓ Promouvoir la concurrence loyale dans l'industrie, notamment en respectant les exigences du [programme de conformité de la loi sur la concurrence de l'ACP](#).
- ✓ Agir en tout temps avec loyauté, respect et bonne foi dans les rapports avec les clients, les associés, les employés, les fournisseurs, les autres membres de l'ACP et toutes autres tierces parties. L'ACP privilégie le règlement des différends par la négociation plutôt que par la judiciarisation des dossiers.
- ✓ Appuyer et promouvoir les programmes de formation, de qualité, de conformité et de sécurité de l'Association canadienne du propane / Institut de formation du propane afin d'assurer le développement de l'industrie du propane au Canada.

Signé au nom de :

Entreprise membre

Signature : _____

Nom : _____

Date : _____

Poste : _____

L'ACP a adopté la déclaration Propane fiable en septembre 2018.